Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 75 (2013)

Heft: 2

Rubrik: ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Assemblée générale



Vaud

Jeudi 14 février 2013, à 10 h 15

Au Casque d'Or, Centre de la Protection civile à Gollion

Avec les élections de la Commission de gestion, admissions, démissions, cotisation 2013, permis G et 40 kilomètres à l'heure. Conférence: Permis des charriots élévateurs, obligatoire (par M. Etienne Junod, SPAA); Feux de gabarit obligatoires en 2013 (par M. Michel Liaudat, SAN). Fondue bourguignonne à CHF 30.–, inscription obligatoire auprès de M^{me} Anne-Lise Amez-Droz, 021 864 59 25, alamez-droz@bluewin.ch



NE

Mercredi 20 février 2013, à 10 h 00 c/o Agri Bio Val SA (usine de biogaz) Z.I. Clos Donzel, 2114 Fleurier

Avec admission – démissions, nomination au comité, nomination des vérificateurs des comptes, cotisations 2014 Suite à cette assemblée, un apéritif et une fondue vous seront offerts (boissons à charge des participants). De plus, un cours du SPAA vous sera donné concernant la sécurité et santé des enfants à la ferme, de 13 h 30 à 16 h 30, ouvert à toutes et tous, agriculteurs (-trices) ou non, parents avec enfants dès 6 ans. Pour les personnes intéressées, une visite du Biogaz sera organisée



VS

Vendredi, 22 février 2013, à 10 h 00 A la fromagerie de Tourtemagne

Avec élections des vérificateurs de comptes. A l'issue de l'assemblée, un menu «raclette» (CHF 20.– per personne sans les boissons) aura lieu à la fromagerie pour ceux qui le souhaitent.



111

Mercredi 20 mars 2013, à 10 h 00 Restaurant Chez L'Cabri à Courtemâiche

Avec élections, finale Suisse du gymkhana 2012, cotisation, budget et activités 2013



Vendredi 1er mars 2013, 9 h 15 Bucher AG Langenthal, Motorex-Schmiertechnik Bern-Zürichstrasse 31, Langenthal

Avec conférence « Nouvelle génération des huiles pour moteurs » (par Arnold Zuppiger); après-midi, visite des exploitations Bucher AG, Langenthal, Samen Steffen AG et Hector Egger Holzbau



FR

« Formation Permis G »

Cours sur la circulation routière et l'équipement des véhicules automobiles agricoles

l'Association fribourgeoise pour l'équipement technique de l'agriculture (AFETA), avec l'aide des instructeurs de la Police cantonale et de l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG), met, comme chaque année, sur pied des cours en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie G (véhicules automobiles agricoles dont la vitesse maximale n'excède pas 30 km/h), qui donne aussi le droit de conduire des cyclomoteurs.

Ces cours auront lieu pendant une journée, soit le lundi 8, mardi 9 ou mercredi 10 avril 2013. Ils sont destinés aux jeunes garçons et filles nés avant le 1^{er} mars 2000.

Les bulletins d'inscription sont disponibles auprès des secrétariats des CO du canton ou auprès de l'AFETA, laurent.guisolan@ fr.ch, 026 305 55 00. L'inscription est possible jusqu'au 1er mars 2013. Impérativement respecter ce délai!



Vaud

Formation pour obtenir le permis de conduire de la catégorie G

Permis également reconnu pour la conduite d'un cyclomoteur, formation théorique valable pour la catégorie F (véhicule limité à 45 km/h)

Sur la voie publique, pour conduire un tracteur dont la vitesse maximale est de 30 km/h, les jeunes gens doivent avoir 14 ans révolus et être porteurs du permis de conduire de la catégorie G. Il est possible de passer l'examen 1 mois avant l'anniversaire.

Prix du cours: membre ASETA VAUD: CHF 50.-

(non-membre: CHF 100.-)

Renseignements et inscriptions auprès de l'ASETA Riniken, tél. 056 462 32 00.

1	ASETA, M ^{me} Amez-D	pour la formation F/G à envoyer à : roz, rte des Chaufours 1				
	1147 Montricher, ou	à: alamez-droz@bluewin.ch				
Ι.,	Nom (du participant)					
I	Prénom (du père)					
1	Date de naissance	Membre ASETA Vaud □ oui □ non				
i .	Téléphone	Portable				
I	Adresse					
Ι.	NPA, localité					
B	Demande de permis déjà adressée au Service des automobiles ☐ Oui ☐ Non					
i	Lieu désiré: □ Morge	s 🗖 Moudon 🗖 Yverdon				
_	Date cours: ☐ 1 ^{er} semestre 2013	⊒ 2e semestre 2013				





nécessaire!

NE

Cours pour obtenir le permis « G »

Jeunes conducteur et conductrices de tracteurs

Ce permis autorise également la conduite d'un cyclomoteur. Les jeunes de 14 ans révolus, (possibilité de passer l'examen 6 mois avant l'anniversaire) appelés à conduire un tracteur ou un autre véhicule sur la voie publique, doivent être porteurs d'un permis de catégorie G. Nos cours théoriques sont donnés sur un jour et demi et mis sur pied en collaboration avec un instructeur de la brigade de la circulation routière, de la Police cantonale neuchâteloise. Les candidats passent l'examen sur un système informatique dans les locaux du Service cantonal des automobiles et de la navigation. Ces cours se dérouleront pendant les vacances de pâques soit :

\
Bulletin d'inscription à retourner jusqu'au 11 mars 2013 dernie l délai, à : M. Bernard Tschanz, Ch. de Biolet 9, 2042 Valangin. Les places sont limitées à 25 candidats par emplacement.
Nom: Prénom:
Date de naissance complète : Prénom du père :
Adresse exacte:
NPA:
Domicile: Tél.:
Membre ANETA: □ OUI/ □ NON Emplacement choisi: Cernier □ Fleurier □ Pour Cernier, uniquement possibilité de manger sur place : Dîner oui □ non □
Dès que nous serons en possession de vos inscriptions, nous vous ferons parvenir le programme du cours et la documentation



SBVVersicherungen USPAssurances

En collaboration avec

AGRISANO

L'assurance d'un bon conseil!

Visitez nous!

Nos agences regionales sont très heureux de vous accueillir à des foires suivantes:

Tier & Technik, Saint-Gall 21. - 24.02.2013 halle 2.1, stand 16

AgriMesse, Thun 28.02. - 03.03.13 **halle 7, stand 713**

Pour les familles paysannes!

USP assurances

Compétent en assurances et agriculture.

Laurstrasse 10, 5201 Brugg Tél. 056 462 51 55 info@usp-assurances.ch www.usp-assurances.ch



Programme des cours 2012-2013

Centre de formation

Chemin de Grange-Verney 2, 1510 Moudon

Tout le programme sur www.agrartechnik.ch

Infos et inscription directement par tél. 021 557 98 98 ou fax 021 557 98 99

Délai d'inscription

Une semaine avant le début du cours

Horaire des cours

Matin de 9 h à 12 h; après-midi de 13 h à 16 h

Repas de midi

Les participants ont la possibilité de manger au réfectoire de l'Ecole d'agriculture Agrilogie Grange-Verney.

Facturation des cours

Les participants reçoivent la facture après le cours.

Prix des cours

Les prix entre parenthèses concernent les participants qui ne sont pas membres ASETA.

Travaux à l'atelier (Nombre de participants : 5 à 10)

AS 25 Mieux traiter 1 jour, CHF 125.- (CHF 165.-)

Bien connaître son pulvérisateur – déterminer le choix des vitesses, buses, pression, diamètre des gouttelettes, dérive - adaptation du pulvérisateur pour bas volume 1er mars 2013

Inscription

Cours, designation et r	۱°:	
Nom, prénom:		
Adresse:		
NPA, localité:		
Tél.:	Courriel:	

Date, signature:

☐ Je suis membre ASETA, numéro de membre:

☐ Je veux profiter des tarifs des membres ASETA et devenir membre ASETA

Envoyer ou faxer: Centre de formation ASETA, chemin de Grange-Verney 2, 1510 Moudon

Rénovation bâtiment (Nombre de participants: 5 à 8)

AS 34 Maçonnerie

2 jours, CHF 240.- (CHF 300.-)

Teneurs en ciment des crépis et bétons – rudiments pour le coffrage et le ferraillage – montage d'un mur, crépissage et talochage – conseils pour l'exécution d'un dallage; dalle suspendue, fondations d'un mur; choix de matériaux; prix au m² 7 et 8 mars 2013



Informatique (Nombre de participants: 4 à 8)

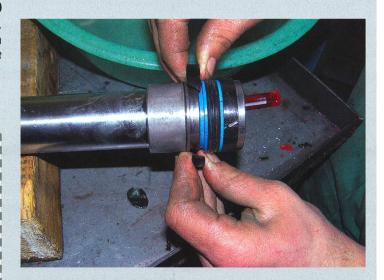
Public visé: débutants possédant un ordinateur

AS 09 Aller plus loin avec Word

1 jour, CHF 125.-

Utilisation des macros – style – modèle – insertions automatiques – formulaires – gestion de document long, etc. D'entente avec les participants, un choix sera fait pour la journée.

Remarque: 2^e niveau, pour les personnes ayant suivi le cours de



Renseignements pour les cours d'informatique:

Frédéric Meyer Au Chattelet 1063 Peyres-Possens 079 323 10 33 • frede55@bluewin.ch

ASETA

Cours de conduite

Cours G40

Lieux et dates 2012

Sous réserve de changement

Sous reserve d	ie changement		
Aarberg BE		Landquart GR	
11.04 + 16.04	08.08 + 13.08	14.03 + 19.03	08.08 + 13.08
16.05 + 21.05	15.08 + 27.08	04.04+09.04	22.08+27.08
06.06 + 11.06	05.09 + 10.09	16.05 + 21.05	19.09 + 24.09 17.10 + 22.10
11.07 + 16.07		13.06 + 18.06 18.07 + 23.07	17.10+22.10
Balgach SG 11.04+16.04	29.08+03.09	Langnau i. E. B	_
08.05 + 14.05	24.10+29.10	07.03 + 12.03	13.06+18.06
Bazenheid SG	21.10123.10	25.04+30.04	11.07 + 16.07
04.04+09.04	25.07 + 30.07	23.05 + 28.05	29.08+03.09
23.05 + 28.05	08.08 + 13.08	Les Hauts-Gene	
27.06 + 02.07	07.11 + 12.11	11.04 + 16.04	17.10 + 22.10
04.07 + 09.07		13.06 + 18.06	07.11 + 12.11
Biberbrugg SZ		15.08 + 20.08	
30.04+06.05	23.08+30.08	Lindau ZH	
07.06 + 11.06	17.10+22.10	28.03+02.04	26.09+01.10
25.07 + 30.07	07.11+12.11	30.05 + 04.06 31.07 + 06.08	31.10+05.11
Brunegg AG	04.07 + 00.07		
07.03 + 12.03 04.04 + 09.04	04.07 + 09.07 05.09 + 10.09	Lyss BE 03.10+08.10	07.11+12.11
02.05 + 07.05	03.10+08.10	24.10+29.10	07.11 + 12.11
Bülach ZH	05.10100.10	Lyssach BE	
08.05 + 14.05	15.08+20.08	13.03 + 19.03	18.09 + 24.09
11.07 + 16.07	10.10+15.10	10.04 + 16.04	09.10 + 15.10
Bulle FR		08.05 + 14.05	30.10 + 05.11
20.03 + 27.03	11.07 + 16.07	12.06 + 18.06	
04.04 + 09.04	22.08 + 27.08	Marthalen ZH	
25.04 + 30.04	26.09 + 01.10	24.04+ 30.04	18.07 + 23.07
16.05 + 21.05	02.10+09.10	02.05 + 07.05	08.08 + 13.08
13.06 + 18.06	31.10+05.11	Mettmenstette	
27.06+02.07		04.06 + 12.06	02.10+10.10
Corcelles-près- 03.04 + 10.04	21.08 + 28.08	06.08 + 14.08	06.11+12.11
29.05+05.06	20.11+27.11	Moudon VD	15.00 - 20.00
Courtételle JU	20.11+27.11	24.04+01.05 02.05+07.05	15.08 + 20.08 11.09 + 18.09
21.03 + 25.03	20.06+25.06		
18.04+23.04	29.08+03.09	Niederurnen G 21.03+26.03	22.08+27.08
23.05 + 28.05	19.09 + 24.09	02.05 + 07.05	17.10+22.10
Düdingen FR		27.06+02.07	17.10122.10
18.04 + 23.04	12.09 + 17.09	Nyon VD	
20.06 + 25.06	17.10 + 22.10	21.02 + 26.02	21.11+26.11
22.08 + 27.08		Oensingen SO	
Engadin GR		28.02+05.03	19.09 + 24.09
15.08 + 20.08		11.04 + 16.04	03.10 + 08.10
Frauenfeld TG		06.06 + 11.06	24.10 + 29.10
14.03 + 19.03	15.08 + 20.08	22.08 + 27.08	
11.04 + 16.04	12.09 + 17.09	Saanen BE	
08.05 + 14.05 06.06 + 11.06	24.10+29.10 07.11+12.11	15.08 + 20.08	05.09 + 10.09
11.07 + 16.07	07.11+12.11	Salez SG	
Gossau ZH		21.03 + 26.03 18.04 + 23.04	04.07+09.07
11.07 + 16.07	12.09 + 18.09	30.05+04.06	05.09 + 10.09 31.10 + 05.11
07.08 + 13.08	03.10+09.10	Schöftland AG	31.10+03.11
Hohenrain LU		04.07 + 09.07	17.10+22.10
20.03 + 26.03	24.07 + 30.07	Schwarzenburg	
17.04 + 23.04	23.10 + 29.10	25.04+30.04	02.08+06.08
22.05 + 28.05		30.05+04.06	12.09 + 17.09
Ilanz GR		25.07 + 30.07	10.10+15.10
29.05 + 04.06		Schwyz SZ	
Interlaken BE		27.03+02.04	17.07 + 23.07
02.05 + 07.05	08.08 + 13.08	15.05 + 21.05	11.09 + 17.09
18.07 + 23.07	03.10+08.10	Sion VS	
Kägiswil OW	10.10 . 11.10	05.09 + 10.09	
16.05 + 21.05 29.08 + 03.09	10.10 + 14.10	Sissach BL	
	-	28.03+02.04	25.07 + 30.07
Konolfingen Bl 07.03 + 13.03	22.08+28.08	18.04 + 23.04	24.10+29.10
18.04+23.04	12.09 + 18.09	06.06 + 11.06	
06.06 + 12.06	17.10+23.10	Sitterdorf TG	22.00 / 27.00
11.07 + 17.07		21.03 + 26.03 04.04 + 09.04	22.08 + 27.08 05.09 + 10.09
La Sarraz VD		25.04+30.04	19.09 + 24.09
07.03 + 12.03	29.08+03.09	16.05 + 21.05	10.10+15.10
18.04 + 23.04	12.09 + 17.09	18.07 + 23.07	31.10+05.11
30.05 ± 04.06	30 10 + 06 11	25 07 . 20 07	

30.05 + 04.06

19.06 + 26.06

30.10 + 06.11

25.07 + 30.07

Sursee LU 06.03+12.03 03.04+09.04 01.05+07.05 06.06+11.06 10.07+16.07	08.08+13.08 29.08+03.09 04.09+10.09 16.10+22.10	Visp VS 31.07+06.08 Willisau LU 14.03+19.03 08.05+14.05 Zweisimmen BI	05.09+10.09 24.10+29.10
Thusis GR 20.06+25.06	19.09+24.09	30.05+04.06 Zwingen BL	05.09 + 10.09
Tramelan BE 30.05+04.06	24.10+29.10	27.06+02.07	26.09+01.10
Tuggen SZ 02.05+07.05 05.06+14.06	18.07+23.07 11.09+19.09		

Tout titulaire d'un permis de catégorie G qui a participé au cours de conduite G40 est autorisé à conduire des tracteurs agricoles et des véhicules exceptionnels roulant à 40 km/h au maximum. Le G40 est reconnu par l'Office fédéral des routes (OFROU) et annoté dans le permis de conduire.

La Vaudoise Assurances versera un montant de CHF 100.- à la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance véhicule à moteur à toute personne qui a suivi le cours G40 (ou à une autre membre de sa famille habitant à la même adresse). Ce bon est valable deux ans à compter de la fin du cours G40.

Conditions de participation

- Un permis de conduire de catégorie G
- Un tracteur avec dispositif de protection du chauffeur (vitesse maximale de 30 ou 40 km/h) pour la première journée

• Un tracteur et une remorque agricole pour la seconde journée (poids garanti de la remorque d'au moins 3500 kg). L'assurance du véhicule incombe au participant.

Confirmation de l'inscription

Après s'être inscrits, les participants reçoivent une confirmation. Cette dernière les autorise à s'exercer pendant un mois au volant d'un tracteur roulant à 40 km/h. Quant à la remorque, elle sera amenée sur les lieux du cours par les participants eux-mêmes, en empruntant le chemin le plus direct.

Prix du cours

Membres: CHF 570.- (non-membres CHF 620.-), ristourne de CHF 100.- par le Fonds de sécurité routière.

En cas d'annulation deux semaines avant le début du cours, un montant de CHF 60.- sera perçu pour les frais administratifs.

En cas d'absence injustifiée, l'ASETA se réserve le droit d'encaisser l'intégralité du montant de la facture.

Informations et renseignements

www.g40.ch www.coursdeconduite.ch





Inscription au cours G40

Nom, prénom					2 1 7 7	
Date de naissance						
Adresse						
NPA/lieu						
Nº de tél.				Porta	able	
Nº du permis de conduire (posi	tion 5	, form	at car	te de d	crédit)	
					as T	
J'ai pris connaissance des condi	itions	de ce o	cours.			
Date et signature						

ou du maître d'apprentissage Envoyer à: ASETA, case postale, 5223 Riniken, tél. 056 462 32 00, fax 056 462 32 01, courriel: info@agrartechnik.ch

Signature du représentant légal



Circulation routière : délits et conséquences

Quiconque peut porter plainte en constatant que l'état technique ou l'utilisation d'un véhicule agricole ne sont pas en règle. Pourtant, la plupart des gens ne réalisent pas que l'ordonnance pénale résultant d'une telle plainte implique parfois le retrait du permis de conduire.

Dominique Berner, service technique ASETA

Une amende d'ordre pénalise des infractions mineures à la circulation routière comme une erreur de stationnement, un léger dépassement de vitesse ou une faible surcharge. Elle peut être payée sur place ou facturée sans autres conséquences directes pour le fautif. L'agent de police verbalisateur fixe le montant sur la base de la liste fédérale des amendes d'ordre.

Une plainte est déposée si le délit n'est pas mentionné dans la liste et/ou qu'il est de plus grande portée. L'agent de police constate les faits lors du contrôle et établit un rapport à l'attention du ministère public. C'est cette autorité qui porte alors plainte contre le fautif en lui adressant une ordonnance pénale. Celle-ci contient non seulement les données personnelles du fautif, le type et le lieu du délit, mais aussi le montant de l'amende et d'éventuels frais d'écriture, ainsi que les indications de voies de recours, à savoir comment et quand (délai) déposer un recours contre cette ordonnance pénale.

Le fautif reconnaît son délit en renonçant à son droit de recours dans le délai fixé et en payant l'amende administrée. Les cas concernant des délits qui ne mettent pas, ou très peu, en danger la sécurité routière sont alors considérés comme conclus. En revanche, le ministère public transmet le dossier aux autorités administratives qui décrètent d'autres mesures s'il y a eu une éventuelle mise en danger d'autres usagers de la route. La gravité du délit et antécédents conducteur fautif sont alors déterminants. Si l'infraction est considérée comme minime et qu'aucune autre faute n'est portée à la charge du conducteur, un avertissement est prononcé avec sursis probatoire. Un nouveau cas grave ou une récidive durant ce sursis cause le retrait immédiat du permis de conduire.

C'est ce qui est arrivé à l'agriculteur X contre leguel on a porté plainte pour le transport de balles d'ensilage non sécurisées sur un chemin de campagne. X a reconnu tout de suite les faits et payé l'amende. Il fut surpris de recevoir des autorités une décision de retrait de permis de conduire, sa transgression ayant été estimée une infraction de moyenne importance contre la Loi sur la circulation routière. L'agriculteur a dû se démener pour prouver que son délit était mineur: chemin de campagne, faible distance, aucune mise en danger d'autres usagers de la route. Les autorités ont tenu compte des circonstances et se sont limitées à un avertissement avec un sursis probatoire de deux ans.

L'exemple de cet agriculteur atteste de l'importance d'exposer exactement les faits et de connaître les conséquences de l'ordonnance pénale. Si celle-ci mentionne explicitement qu'elle sera transmise aux autorités administratives, il faut s'attendre à un retrait de permis. Le fautif a, dans tous les cas, le droit de déposer un recours contre les mesures décrétées. Il doit veiller à le faire dans les délais impartis.

Veuillez vous adresser au secrétariat de l'ASETA à Riniken pour tout autre renseignement relatif à la circulation routière agricole:

056 462 32 00, www.agrartechnik.ch

SVLT ASETA

Formation continue OACP

Cours pour chauffeurs poids lourds



Toute personne détentrice d'un permis de conduire de catégorie C ou C1 (véhicules à moteur supérieurs à 3,5 t) doit, selon l'Ordonnance sur l'admission des chauffeurs professionnel (OACP), suivre un perfectionnement obligatoire de cinq jours (35 heures) en l'espace de cinq ans.

Dès 2015, c'est uniquement de cette façon qu'un chauffeur – détenteur d'un certificat fédéral de capacité – sera autorisé à effectuer des transports industriels au moyen de véhicules des catégories susmentionnées. Ce délai échoit en 2013 déjàour les catégories D et D1 (poids lourds pour le transport de passagers).

Sous réserve de modifications Les repas, la documentation et l'attestation sont inclus dans le prix.

OTR1/tachygraphes

1 journée, CHF 285.-(non-membres 310.-)

Le cours met l'accent sur l'utilisation du tachygraphe selon les exigences de l'Ordonnance sur la durée du travail et du repos (OTR1) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011.

Moudon (VD)

Mardi 19.2.2013

Premiers secours

1 journée, CHF 295.-(non-membres 320.-)

En cas d'accident dans la circulation routière, les participants adoptent le comportement adéquat. Ils évaluent l'état de la personne accidentée selon le schéma ABCD, appliquent les mesures immédiates pour sauver la vie, portent secours avec les systèmes de positionnement et de sauvetage, et savent utiliser un défibrillateur cardiaque.

Moudon (VD)

Mardi 19.3.2013

Accident/incendie

1 journée, CHF 385.-(non-membres 410.-)

Les participants acquièrent les bases théoriques et pratiques pour conduire en toute sécurité et sans accident. Ils adoptent un comportement adéquat en cas d'accidents et d'incendie sur la route et dans les tunnels routiers. L'image du chauffeur professionnel sert d'exemple.

Moudon (VD)

Jeudi 21.3.2013 Jeudi 4.4.2013

Assurer la charge

1 journée, CHF 295.-(non-membres 320.-)

Les participants acquièrent les bases théoriques et pratiques pour charger de manière correcte et arrimer dans les règles de l'art les marchandises à transporter.

Moudon (VD)

Lundi 18.2.2013

www.coursdeconduite.ch

pour davantage d'informations et conditions de participation

Cocher	OUR COURS OACP OTR1 □ Assurer la charge □ Premiers secours Accident/incendie □ Véhicules et technique
Date du cours :	Lieu du cours:
Nom:	Prénom :
Rue:	N°:
NPA/lieu:	
<u>Téléphone</u> :	Portable :
Courriel:	
N° de membre ASETA	: Date de naissance :
☐ Je souhaite profite I'ASETA.	r des tarifs accordés aux membres et ainsi adhérer à
N° du permis de cond	duite (rubrique 5 sur le permis de conduire)
Date:	Signature :

Envoyer à l'ASETA, Ausserdorfstrasse 31, 5223 Riniken, tél. 056 462 32 00, fax 056 462 32 01, courriel: zs@agrartechnik.ch, www.coursdeconduite.ch

Agridea 2013: Offre attrayante

Fraîchement parues, les brochures Agridea présentent une offre attrayante de formations continues et de publications pour 2013, entre classiques et nouveautés.

Dominik Senn

La brochure « Formation continue 2013 » présente le programme des cours Agridea. Ils abordent des thématiques actuelles dans les domaines des connaissances agricoles spécifiques, de la méthodologie et du développement personnel. De nouveaux contenus sont également proposés, tels les paysages ou la nanotechnologie.

Le catalogue «Publications et logiciels 2013 » liste plus de 200 publications trai-

tant des connaissances et des expériences issues de la recherche, de la vulgarisation et de la pratique. Conçus pour les experts de la vulgarisation agricole, les enseignants et les familles paysannes, les produits sont dorénavant déclinés en quatre catégories: classeur de fiches techniques, guides, fiches thématiques et formulaires. Chaque produit s'adresse à l'un des quatre groupes de destinataires suivants: famille paysanne, école, conseil et administration. Les premières applications pour smartphones et tablettes électroniques seront créées pour les logiciels les plus importants.

L'offre complète est régulièrement actualisée, et les inscriptions/commandes sont gérées sur le site

www.agridea-lausanne.ch.



75e année

Editeur

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA), Willi von Atzigen, directeur

Rédaction

Ueli Zweifel: red@agrartechnik.ch

Dominik Senn: dominik.senn@agrartechnik.ch

Ruedi Hunger: hungerr@bluewin.ch

Ruedi Burkhalter: r.burkhalter@agrartechnik.ch

Tél. 056 462 32 50

Abonnement, changement d'adresse

Case postale, 5223 Riniken,

tél. 056 462 32 00, fax 056 462 32 01 Internet: www.agrartechnik.ch

Annonces

Agro-Publications, Dammweg 9, case postale, CH-3001 Berne Tél. 031 330 95 01, fax 031 330 95 30, landtechnik@agripub.ch

Vente des annonces

Andreas Schwab, tél. 031 330 95 10 E-mail: andreas.schwab@agripub.ch Daniel Sempach, tél. 034 415 10 41 E-mail: daniel.sempach@agripub.ch

Tarif des annonces

Tarif valable: 2012

Rabais de 25 % sur la combinaison avec Schweizer Landtechnik

Imprimerie et expédition

Stämpfli Publications SA Wölflistrasse 1, 3001 Berne

Coordination de production

Roberto Bruno

Paraît 11 fois par an

Prix de l'abonnement

Suisse: CHF 107.– par an (TVA incluse) Gratuit pour les membres ASETA Etranger: prix sur demande



Les offres de formations continues et de publications d'Agridea pour 2013 sont listées et décrites dans ces brochures.

Bulletin de commande ASETA

Combinaison enfants 100 % coton, bleu/rouge	Age Taille	2 92	3 98	4 104	6 116	8 128	10 140	12 152	14 164
	CHF	38		43				48	
	Quantité				2010	- 4			La Villa
Combinaison, rouge-noir, CHF 82	Taille	S = 44/46		M = 48/50		L = 52 / 54		XL = 56 / 58	
60 % coton, 40 % polyester	Quantité								
Salopette, rouge, CHF 58.–	Taille	44	46	48	50	52	54	56	58
75 % coton, 25 % polyester	Quantité		1 1		7-				
T-shirt, gris chiné, CHF 18.–	Taille	S		М		L		XL	
100 % coton	Quantité	- 1			1	9	22	7	, 1

Frais d'envoi et TVA non inclus. Paiement dans les 30 jours, net.

Nom Prénom

Adresse

NPA, lieu

Envoyer à ASETA, case postale, 5223 Riniken, fax 056 441 67 31

Numéro 3/2013

Marché

Techniques de semis monograines Poste de soins d'onglons et traitement

Sécurité

Entreposage sûr des produits phyto sanitaires

En savoir plus

Techniques de semailles rapides

Agroscope ART

Controlled Traffic Farming

Le numéro 3/2013 paraîtra le 14 mars 2013.

Dernier jour pour les ordres d'insertion: 22 février 2013